
Étaient présents :	Le maire	Luc Trépanier
	Les conseillers	Laurent Barbé Jean Dubois Marc Fredette Stephen Lloyd
	La directrice générale	Caroline Dion
	Le secrétaire-trésorier	Robert Mearns
Était absent;		Jake Chadwick

**1. Résolution 2011-86
Adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par le conseiller Stephen Lloyd, appuyé par le conseiller Laurent Barbé et il est résolu à l'unanimité par les membres présents:

QUE l'ordre du jour soit accepté tel que proposé.

ADOPTÉE

**2. Résolution 2011-87
Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 13 août 2011**

PRENANT ACTE QU'une copie du procès-verbal a été remise à chaque membre du conseil municipal au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, conformément aux dispositions de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*,

Il est proposé par le conseiller Marc Fredette, appuyée par le conseiller Jean Dubois et il est résolu à l'unanimité par les membres présents :

QUE le procès verbal du conseil municipal tenue le 13 août 2011 soit adopté tel que déposé.

ADOPTÉE

3. Affaires courantes

3.1 Annonces

Le maire Luc Trépanier annonce le décès de l'un des résidents M. Daniel Artola suite à une longue maladie. M. Artola sera exposé au Complexe funéraire Côte-des-Neiges, situé au 4525, chemin de la Côte-des-Neiges, à Montréal, les 13 et 14 septembre de 14h-17h et de 19h à 22h. Le service funéraire aura lieu le 16 septembre à 10h00 à la Chapelle Loyola de l'Université Concordia, située au 7121 rue Sherbrooke Ouest.

La collecte de sang du 23 août a été un franc succès. Les objectifs pour le nombre de donateurs ont été dépassés.

Le Tournoi de golf de la MRC des Laurentides a permis de ramassé plus de 13 500\$ remis à la Fondation contre le décrochage scolaire, auquel ont participé le maire, les conseillers Barbé et Lloyd ainsi que la directrice générale.

La collecte de déchets dangereux a bien fonctionné, malgré un manque de publicité. Elle sera répétée l'année prochaine.

3.2 Correspondances

Lettre de remerciements reçue de Mme Donna Florence pour l'événement de dédicace du monument Brian J. Clarke qui a été un franc succès.

Lettre de démission reçue de la conseillère France Boucher. Le maire profite de l'occasion pour remercier Mme Boucher pour ses deux (2) années de service. Son travail a été apprécié.

Lettre reçue de Mme Suzanne Sylvestre au sujet de plusieurs préoccupations qui seront discutées au cours de la présente séance.

Lettre reçue du Père Jutras de la communauté des Jésuites quant à l'impossibilité d'offrir un autre terrain pour l'emplacement projeté du Parc.

3.3 APLÉ

Rien à signaler.

3.4 Suivi de la dernière séance

Rencontre forêt de proximité	La rencontre a eu lieu avec le consultant de la MRC. La municipalité pourrait participer au projet de forêt de proximité par l'établissement d'un laboratoire de recherche par exemple, sans pour autant avoir à faire du développement sur son territoire.
Entente avec Scierie carrière selon la résolution adoptée lors de la dernière séance.	L'entente est toujours en cours de négociation dû aux vacances du représentant de Scierie Carrière et de la directrice générale.

3.5 Période de questions

Intervenant	Sujet
David Perron	Des développements auprès de Hydro-Québec quant à la présence de VTT dans les chemins et dans les tributaires du lac.
Jean Mathieu	Course de <i>Dune Buggy</i> sur le chemin Jack Rabbit.
Wilfried Fink	Serait-ce possible de reculer plus vers l'arrière les conteneurs situés sur le chemin Duncan pour rendre leur accès plus difficile et empêcher des non-résidents d'y déposer leurs déchets?
Barbara Jack	Est-ce que le projet de vente de Bark Lake Estates sera discuté au Conseil?
Wilfried Fink	Un des conteneurs situé sur le chemin Duncan est endommagé. Peut-il être remplacé?
Lilianne Miller	Est-ce qu'un permis est requis pour le nettoyage de fossés en milieu agricole?
Lilianne Miller	Depuis quand est-ce interdit d'installer deux (2) tentes sur un terrain vacant?
Barbara Jack	Si Bark Lake Estates offrait de donner ses terrains à la Ville pour en faire des parcs, est-ce que la Ville accepterait cette donation?
Andreas Eickelschulte	Considérant que la matrice de la MRC n'est pas exacte, qu'est-ce qui peut être fait pour la corriger?
Andreas Eickelschulte	Est-ce que la bouée située au Narrows pourrait être déplacée et mis au-dessus de la roche?
Chantal Raymond	La bouée à la Pointe des Jésuites est manquante.

Donna Florence	Est-ce que le rôle d'évaluation des basées sur la matrice graphique?
Jean Mathieu	Considérant le mandat qui a été donné à Me Marc-André Lechasseur et la facture de 6 000\$, quelles démarches justifient ce montant?
Liliane Miller	Considérant l'existence de chemins forestiers desservant quelques résidences, pourquoi vouloir empêcher que d'autres résidents se construisent de nouveaux chemins?

4. Administration

4.1 Rapport de la directrice générale

La Ville prend note que la bouée située à la Pointe des Jésuites est manquante et verra à pourvoir à son remplacement.

4.2 Rapport du greffier-adjoint

4.2.1 Démission d'un conseiller

Tel que requis par la loi, la greffière-adjointe informe le conseil que la conseillère France Boucher a démissionné de ses fonctions en date du 19 août 2011.

4.2.2 Avis poste vacant

Tel que requis par la loi, la greffière-adjointe avise le conseil que vu la démission d'un conseiller, un poste est vacant sur le conseil et une élection partielle devra avoir lieu dans les quatre mois suivant la date de la session de ce Conseil municipal.

4.3 Comptes à payer

4.3.1 Résolution 2011-88 Comptes à payer

Il est proposé par le conseiller Marc Fredette, appuyé par le conseiller Jean Dubois, et il est résolu à l'unanimité des membres présents

QUE les comptes ci-dessous soient payés :

2011-09-2432	Caroline Dion	Salaire - Dir.Gén. au 09-09-2011	1 689,51
2011-09-2433	Alexandre Clermont	Salaire - Inspecteur au 09-09-2011	1 153,50
2011-09-2436	Yvon Dion	Salaire - Chef. des instl.pub.	961,27
2011-09-2437	Robert A.C. Mearns	Salaire - Sec.- très.	1 709,08
2011-09-2438	Bell Canada	Téléphones - HdeV.	153,41
2011-09-2439	Bell Canada	Téléphones - serv.d'urgence	95,74
2011-09-2440	Hydro Québec	Éclairage de la rue	332,87
2011-09-2441	Bell Mobilité	Téléphone - Pagette	140,90
2011-09-2442	Pomp.San.Mont-Tremblant	Dép - Séc/HdeV/Débarcadère	148,10
2011-09-2443	Yvon Dion	Dép. - Chef. des instl.pub.	368,50
2011-09-2444	Robert A.C. Mearns	Dépense: sec.-très.	552,50
2011-09-2445	Gilbert P. Miller	Travaux public - ch. des jésuites	142,41
2011-09-2446	Municipal Avocats	Conseil jur. - Blackwel / Sakkal	221,96
2011-09-2447	Maison du Barreau du Québec	Droits - C.Dion (2e vers 2011)	825,23
2011-09-2448	Ministère des Finances	Center hydrique - analyse d'eau	251,30
2011-09-2449	Ministère des Finances	Gouv.de Québec - bail 2009-036	67,22
2011-09-2450	Ministère des Finances	Gouv.de Québec - bail 2009-037	67,22
2011-09-2451	Ministère des Finances	Gouv.de Québec - bail 2009-038	67,22
2011-09-2452	Ministère des Finances	Gouv.de Québec - bail 2009-039	337,22
2011-09-2453	Jake Chadwick	Dép - analyse du Lac / caucus	394,75
2011-09-2454	Iona Miller Dion	Salaire - Gard (08-13-11 / 09-09-11)	1 303,45
2011-09-2455	Marie-Catherine Perez	Salaire - Gard (08-07-11 / 09-09-11)	876,95
2011-09-2456	Caroline Dion	Salaire - Dir.Gén. au 09-23-2011	1 689,51
2011-09-2457	Alexandre Clermont	Salaire - Inspecteur au 09-23-2011	1 153,50

2011-09-2458	Elsie Miller Estate	Dép - Séc/Débarcadère	320,16
2011-09-2459	Rec Gen Canada	Ded.à la source - Canada	1 682,02
2011-09-2460	Min du Revenu du Québec	Ded.à la source - Québec	3 003,42
2011-09-2461	Hydro Québec	Hydro - HdeV/Cent.commun.	143,12
2011-09-2462	Hydro Québec	Électricité - Marina	38,70
2011-09-2463	Gilbert P. Miller	Bal-projet d'environ. Ch Duncan	10 091,96
2011-09-2464	Caroline Dion	Petit caisse/Dép.-Dir.Gén/I.B.	405,54
2011-09-2465	Robert A.C. Mearns	Petit caisse - Sec-très.	219,90

ADOPTÉE

4.4 Maire suppléant

4.4.1 Résolution 2011-89 Maire suppléant

Considérant que la Ville de Barkmere doit assurer son fonctionnement et sa représentation en cas d'absence de son maire;

Considérant que l'article 56 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q. c.C-19) permet au Conseil municipal de nommer un conseiller pour agir à titre de maire suppléant pour une période déterminée;

Considérant que le mandat du conseiller Jake Chadwick à titre de maire suppléant de la Ville de Barkmere vient à échéance le 10 septembre 2011;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Stephen Lloyd, secondé par le conseiller Laurent Barbé, et résolu à l'unanimité des membres présents :

Que le conseiller Jean Dubois soit nommé maire suppléant de la Ville de Barkmere pour la période du 11 septembre 2011 au 10 décembre 2011 inclusivement.

ADOPTÉE

5. Urbanisme

5.1 Rapport du Comité consultatif en urbanisme

Le conseiller Stephen Lloyd a été désigné, vu le départ de la conseillère France Boucher, président du comité. Une réunion a été tenue pour l'analyse d'une demande de PIIA pour le 71 chemin Patry. Le comité a jugé que la demande était acceptable selon les critères prévus au Règlement.

5.2 Résolution 2011-90

Approbation des plans, en vertu du Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) numéro 206

Considérant que la construction d'un bâtiment résidentiel de deux (2) étages situé au 71 chemin Patry, LDE 2386 (zone Va-02) est soumise au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) numéro 206.

Considérant que le projet a été étudié par le CCU lors de sa réunion du 28 août 2011 en regard des critères du Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) numéro 206 ;

Considérant que le CCU est favorable à l'unanimité au projet tout en proposant certaines suggestions additionnelles;

Considérant que le Conseil de la Ville de Barkmere a révisé les suggestions additionnelles du CCU ;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Stephen Lloyd, secondé par le conseiller Jean Dubois, et résolu à l'unanimité des membres présents :

Que le Conseil de la Ville de Barkmere autorise les plans et documents soumis au soutien de la demande en vertu du Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) numéro 206 pour le 71 chemin Patry;

Que l'inspecteur en bâtiment émette le permis relié à la révision du projet en vertu du Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) numéro 206, tout en tenant compte des suggestions additionnelles suivantes :

- i) s'assurer de la plantation d'un maximum d'arbres, arbustes, etc. dans la bande riveraine et devant la maison avant de minimiser l'impact visuel de la maison provenant du lac;
- ii) s'assurer que des mesures de contrôle d'érosion normalement applicables soient adaptées au terrain du site, notamment relativement à sa proximité du chemin Patry; et
- iii) s'assurer d'une application stricte des articles de règlements applicables relativement à l'éclairage extérieur, incluant, si possible, des mesures faisant en sorte que les lumières ne soient pas allumées pendant que les propriétaires ne sont pas à la maison.

ADOPTÉE

5.3 Résolution 2011-91 Nomination au Comité consultatif en urbanisme

Considérant la démission de Mme France Boucher à titre de conseillère municipale et membre du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) ;

Considérant que le Règlement 205 prévoit que deux conseillers municipaux, en plus du maire, doivent siéger au CCU;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Laurent Barbé, secondé par le conseiller Jean Dubois, et résolu à l'unanimité des membres présents :

Que la Ville de Barkmere nomme le conseiller Marc Fredette comme membre du CCU.

ADOPTÉE

5.4 Résolution 2011-92 Servitudes récréatives

Considérant que les sentiers récréatifs non motorisés sont devenus un moyen populaire de promouvoir l'activité physique et récréative;

Considérant que notre municipalité, comme la majorité des autres municipalités de la MRC des Laurentides, ne possède pas les outils de planification et de contrôle complets afin d'assurer la pérennité à long terme des corridors récréatifs;

Considérant que les dispositions des articles 117.1 et suivants de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* à des fins de parcs, terrains de jeux et espaces naturels, ne peuvent répondre adéquatement à elles seules pour le milieu municipal aux objectifs de préservation et de développement de liens récréatifs sur les terres privées;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Stephen Lloyd, appuyé par le conseiller Jean Dubois, et résolu à l'unanimité des membres présents :

Que la Ville de Barkmere signifie une requête auprès du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire afin de lui permettre, par le biais d'une loi spéciale, d'obtenir le pouvoir requis suivant :

« l'exigence par une municipalité, comme condition préalable à l'approbation d'un plan relatif à une opération cadastrale ou de la délivrance de certains permis de construction, à ce que le propriétaire de l'immeuble visé s'engage à établir gratuitement en faveur de la municipalité une servitude réelle perpétuelle aux fins prévues par l'article 117.1 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme par une telle demande.

Une telle servitude viserait également un corridor aménagé pour la pratique d'activités récréatives et sportives tel un sentier de randonnée; l'exigence d'une telle servitude pourrait ainsi remplacer l'établissement au bénéfice de la municipalité d'un versement en argent ou d'une cession de terrain à des fins de parcs et de terrains de jeux ».

Que la Ville de Barkmere transmette au préalable copie conforme de la présente résolution à la MRC des Laurentides, afin que celle-ci puisse superviser l'ensemble de la démarche liée à ce type de requête liée aux 18 municipalités concernées (excluant Sainte-Agathe-des-Monts et Mont-Tremblant), et transmettre l'ensemble de la documentation au gouvernement du

ADOPTÉE

6. Environnement

6.1 Qualité de l'eau

Le maire Luc Trépanier explique que suite à la constatation par des résidents de ce qui semblait être des algues-bleues, et suite à la demande de la Ville, le MDDEP a procédé à l'analyse d'échantillons. Les résultats ne sont pas concluants à savoir si les algues détectées sont toxiques ou non. La Ville attend davantage de réponses du MDDEP.

7. Services publics

7.1 Infrastructures

Le conseiller Laurent Barbé informe de l'état d'avancement des démarches pour la réfection du barrage. La Ville est dans l'attente de plus d'offres de service pour évaluer le projet et pour l'accompagner durant les travaux. La demande de subvention est en cours. Selon les échéanciers, les travaux ne devraient pas débuter avant 2013.

Le maire Luc Trépanier spécifie que la Ville se doit de remplacer ou réparer le barrage afin de le mettre aux normes du Ministère.

7.2 Sécurité et protection

Le conseiller Laurent Barbé mentionne que la Ville a été informée qu'il y aurait problèmes avec certaines pompes à incendies. Des vérifications seront effectuées.

7.3 Matières résiduelles

7.3.1 Résolution 2011-93

Travaux pour faciliter l'accès aux conteneurs à déchets situés sur le chemin Florestine

Considérant que l'accès aux conteneurs à déchets de la Ville situés sur le chemin Florestine est difficile lors d'intempéries dû à la présence de boue ;

Considérant que des plaintes ont été reçues à cet égard;

Considérant que le chemin Florestine est un chemin privé dont la Ville n'assure pas l'entretien;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Stephen Lloyd, secondé par le conseiller Marc Fredette, et résolu à l'unanimité des membres présents :

Que la Ville de Barkmere fasse étendre une couche de gravier au pied des conteneurs à déchets situés sur le chemin Florestine;

Que le montant de cette dépense n'excède pas 750.00\$;

Que la directrice générale soit autorisée à engager une telle dépense.

ADOPTÉE

7.3.2 Résolution 2011-94

Entente relative à la gestion des plaintes dans le cadre du contrat de collecte et transport des matières résiduelles

Considérant que le contrat de collecte et transport des matières résiduelles entre la MRC des Laurentides et RC Miller prévoit que la gestion des plaintes sera à la charge des municipalités;

Considérant qu'il y a lieu de conclure une entente relative à la gestion des plaintes avec la MRC des Laurentides;

Considérant que l'entente proposée par la MRC des Laurentides permettra à la Ville de contrôler elle-même la qualité du service offert par RC Miller et d'intervenir directement avec l'entreprise en cas de défaut;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Jean Dubois, secondé par le conseiller

Stephen Lloyd, et résolu à l'unanimité des membres présents :

Que la Ville de Barkmere accepte l'entente relative à la gestion des plaintes proposée par la MRC des Laurentides;

Que le maire et la directrice générale soient autorisés à signer l'entente au nom de la Ville.

ADOPTÉE

8. Loisirs et culture

8.1 Parcs

Le maire Luc Trépanier explique l'état d'avancement du projet du parc. Le choix de l'emplacement n'est pas encore déterminé. Il interpelle les résidents du village à faire part de leurs attentes. La Ville ne veut pas aménager un parc que les résidents n'utiliseront pas.

9. Communications

9.1 Site internet

9.1.1 Résolution 2011-95

Changement de nom de domaine du site internet

Considérant qu'il y a lieu de changer le nom de domaine du site internet de la Ville de Barkmere;

Considérant la disponibilité du nom de domaine *barkmere.ca*;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Jean Dubois, secondé par le conseiller Marc Fredette, et résolu à l'unanimité des membres présents :

Que la Ville de Barkmere enregistre le nom de domaine *barkmere.ca* pour son nouveau site internet;

Que le montant à payer pour cet enregistrement n'excède pas 25.00\$;

Que le Maire soit autorisé à signer les documents nécessaires à l'enregistrement.

ADOPTÉE

9.2 Télécommunications

Le maire Luc Trépanier informe quant à l'accès au service d'internet haute vitesse que la MRC a engagé une firme d'ingénieur conseil pour étudier la couverture des réseaux actuellement disponibles.

10. Affaires juridiques

Le conseiller Stephen Lloyd explique toutes les démarches que la Ville a dû engager suite aux menaces de construction de chemins illégaux qui pèsent sur la Ville. Il s'agit d'un processus coûteux, mais nécessaire afin de protéger l'intégrité de la Ville. Il annonce que la Ville est prête, avec un plan d'attaque en cas de tentative de construction illégale. Le but est d'investir dans une bonne préparation, afin d'éviter des procédures dispendieuses et déchirantes après coup.

11. Levée de l'assemblée

La prochaine séance régulière du Conseil aura lieu le 8 octobre 2011, à 10h00, au Centre communautaire de Barkmere.

10.1 Résolution 2011-96

Levée de l'assemblée

Il est proposé par le conseiller Laurent Barbé, appuyé par le conseiller Jean Dubois et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE la présente séance du conseil soit et est levée.

ADOPTÉE

Approuvé par :

Certifié par :

ANNEXE

PERMIS DE CONSTRUCTION

Date	Permit			Type Constuction, réno, reconstruction, agrandissement	LDE	Description
	Année	Cat.	#			
20-août-11	2011	C	13	Rénovation	127	Refaire la toiture sur le bâtiment principal

CERTIFICAT D'AUTORISATION

Date	Permit			Type Constuction, réno, reconstruction, agrandissement, ouvrage	LDE	Description
	Année	Cat.	#			
04-août-11	2011	CA	30	Construction boathouse	2999	Reconstruction d'un boathouse sur quai avec pieux
05-août-11	2011	CA	31	Abattage d'arbres	6738	Coupe de 4 arbres morts / malades
05-août-11	2011	CA	32	Abattage d'arbres	2920	Coupe de 2 arbres morts/malades
11-août-11	2011	CA	33	Reconstruction quai	1601	Reconstruction d'un quai sur pieux (travaux étaient déjà fait)
11-août-11	2011	CA	34	Abattage d'arbres	6680	Coupe de 11 arbres, (nouveau permis, car permis 2009-29-CA échu)
11-août-11	2011	CA	35	Abattage d'arbres	5923	Coupe de 3 arbres morts
13-août-11	2011	CA	37	Rénovation quai	5657	Rénovation du quai avec les mêmes dimensions
19-août-11	2011	CA	38	Rénovation quai	5713	Changement des planches, quai reste aux mêmes dimensions
20-août-11	2011	CA	39	Abattage d'arbres	7199	Coupe de 3 arbres dangereux en bande riveraine